

T 1430304 SIA 17

SECRETARIAT D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE.

ÉTAT FRANÇAIS.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

Ministre
Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites
Vu l'arrêté du 10 août 1942, pris par application de la loi du 11 juillet 1942,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) par les Rochers d'Anglars et leurs abords, délimité comme suit :

- au sud par le chemin GC n°19,
- à l'est par les contours est des parcelles 93 à 97-67, 66, 91, 77 à 79 bds, la limite sud puis est des parcelles 142 à 148,
- au nord, par la limite nord des parcelles 148 à 140 puis une ligne fictive constamment distante de 3 km. du bord de la Falaise.
- à l'ouest par une ligne droite fictive prolongeant de 3 km. la limite ouest de la parcelle 171, la limite ouest de cette parcelle, la limite nord puis ouest de la parcelle 173 jusqu'au GC 19, origine du périmètre.

L'inscription vise la falaise calcaire dans toute sa longueur, les bois s'étendant sur les rochers jusqu'à une profondeur de 3 km. et les parcelles cadastrales n°66-67-77 à 82-84 à 97-129-131 à 148-150 à 163 D, dont les propriétaires sont indiqués sur la liste annexée au présent arrêté./.

114-385-1. 4770-41. [36292-2]

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Saint-Antonin et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 194 .

Par délégation,
le Conseiller d'Etat, Secrétaire
Général des Beaux-Arts,

